Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20261008-DCM_2026_10_149-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : ***29***
Présents : *23*
Pouvoirs : *5*
Votants : **28**

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le deux octobre, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY, Mme Martine JULÉ MAHIEUX, M. Roland GUILLEMOT, Mme Sylvie PERESSE, M. Joël BERNARD, Mme Annick MAURISSEAU BERTRAND, M. Patrick ANDRÉ, M. Christophe BERNARD, M. Jean-Michel RIVALAN, Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE, M. Hervé LE GAL, Mme Catherine DE SAN FELICIANO, Mme Martine LE ROMANCER, M. Sébastien DANIEL, Mme Stéphanie KÉRIHUEL, M. Marc LE POULICHET, Mme Françoise FAVIER, Mme Sandrine GUILLEMOT, Mme Sandrine LEJARS, Mme Lucile TEKAYA, Mme Maëlle LE GOUIC, Mme Julie CRENN, M. Alexandre COULLIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Jacques LE NAY donne pouvoir à Gwenn LE NAY
Thierry DELALANDE donne pouvoir à Martine LE ROMANCER
David LIEURY donne pouvoir à Patrick ANDRÉ
Baptiste ROBERT donne pouvoir à Annick MAURISSEAU BERTRAND
Philippe CABOURO donne pouvoir à Stéphanie KÉRIHUEL

Absente excusée :
Valérie COURTET

Madame Lucile TEKAYA a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026-10-149 - MORBIHAN HABITAT - RÉTROCESSION À LA COMMUNE DE LA PARCELLE AA 400 RUE DES ALLIÉS - EMPRISE PARKING (OPÉRATION 17-19 RUE DES ALLIÉS - LOGEMENTS SOCIAUX ET FRANCE SERVICES)

Monsieur Roland GUILLEMOT, Adjoint au Maire délégué aux « Travaux urbains – Projets structurants – Sécurité – Énergie », informe l'assemblée que, par acte en date du **9 novembre 2023**, la commune de Plouay a cédé à **Morbihan Habitat** la parcelle cadastrée **AA 77**, d'une contenance de **488 m²**, afin de permettre la réalisation d'un **Espace France Services et de neuf logements sociaux** au 17-19 rue des Alliés.

Les travaux étant désormais achevés, plusieurs opérations foncières sont intervenues :

- Morbihan Habitat a cédé à la commune, par acte en date du **27 novembre 2025**, le bâtiment accueillant l'**Espace France Services** ;
- La parcelle **AA 77** a fait l'objet d'une division foncière donnant naissance aux parcelles suivantes :
 - ***AA 398**, d'une contenance de 267 m² ;*
 - ***AA 399**, d'une contenance de 3 m² ;*
 - ***AA 400**, d'une contenance de 218 m² ;*
- Morbihan Habitat a cédé au **Département du Morbihan** la parcelle **AA 399**.

Dans le prolongement de ces opérations et afin de finaliser le volet foncier de l'opération, **Morbihan Habitat propose de rétrocéder à la commune de Plouay, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AA 400**, d'une contenance de **218 m²**, correspondant à une emprise destinée au stationnement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20261008-DCM_2026_10_149-DE

Cette rétrocession permettra à la commune de maîtriser durablement cette emprise et d'en assurer la gestion dans le cadre de l'aménagement et du fonctionnement du secteur.

Morbihan Habitat propose par ailleurs de **prendre à sa charge l'ensemble des frais d'acte et frais accessoires** liés à cette rétrocession.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter la rétrocession de la parcelle AA 400 à l'euro symbolique et d'autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié correspondant.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte de cession en date du 9 novembre 2023 portant sur la parcelle AA 77 ;

Vu la division de la parcelle AA 77 ayant donné naissance aux parcelles AA 398, AA 399 et AA 400 ;

Vu l'acte en date du 27 novembre 2025 portant cession à la commune de l'Espace France Services ;

Vu la proposition de Morbihan Habitat de rétrocéder à la commune la parcelle cadastrée AA 400, d'une contenance de 218 m², à l'euro symbolique ;

Considérant l'intérêt pour la commune de maîtriser la parcelle AA 400, correspondant à une emprise de stationnement ;

Considérant que Morbihan Habitat s'engage à prendre en charge les frais d'acte et frais accessoires liés à cette rétrocession ;

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux urbains – Projets structurants – Sécurité – Énergie » du 25 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : APPROUVE la rétrocession par **Morbihan Habitat** à la **commune de Plouay**, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée **AA 400**, d'une contenance de **218 m²**, correspondant à une emprise de stationnement.

ARTICLE 2 : AUTORISE ET MANDATE le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette rétrocession. Étant précisé que les **frais d'acte et frais accessoires** liés à cette rétrocession seront intégralement pris en charge par **Morbihan Habitat**.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de deux mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lucile TEKAYA

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO